Département de la Seine-Inférieure. Rapport de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet sur la situation de l'instruction primaire en 1879-80.

Numéro d'inventaire : 1978.03670
Auteur(s) : Hippolyte Durand
Type de document : imprimé divers
Imprimeur : Lapierre (Ch.-F.)
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1880
Description : Couverture papier bleu.
Mesures : hauteur : 268 mm ; largeur : 221 mm
Notes : Publié en exécution de la Délibération du Conseil général en date du 25 Août 1880.
Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 30

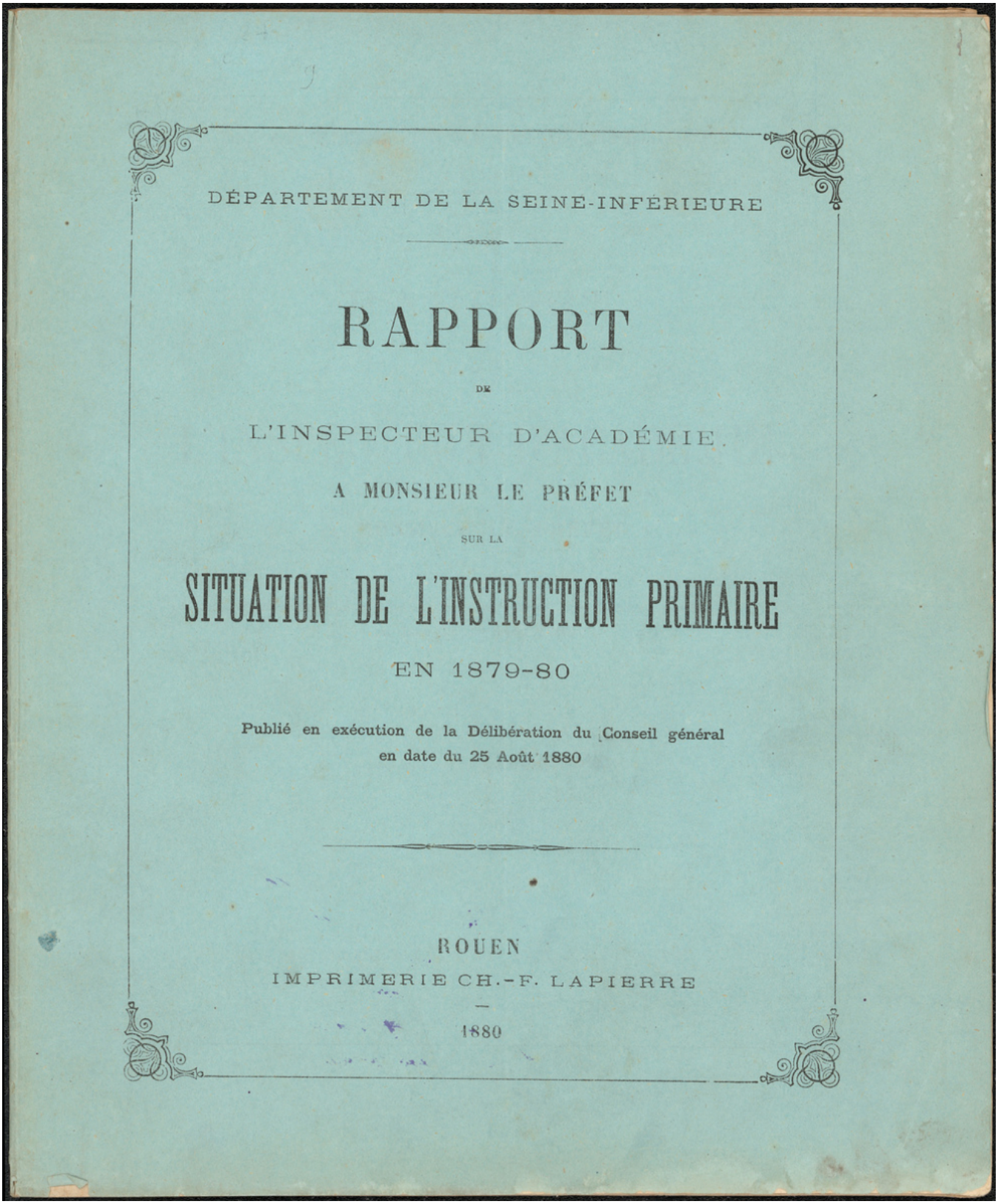

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

RAPPORT

DE

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

A MONSIEUR LE PRÉFET

SUR LA

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

EN 1879-80

Publié en exécution de la Délibération du Conseil général
en date du 25 Août 1880

ROUEN
IMPRIMERIE CH.-F. LAPIERRE
—
1880

Extrait des Délibérations du Conseil général de la Seine-Inférieure (Séance du 25 août 1880).

Rapport de M. G. ROULAND sur le budget de l'instruction publique pour 1881 :

MESSIEURS,

Avant de vous soumettre, au nom de votre cinquième commission, l'économie du budget de l'instruction publique, pour l'exercice 1881, *j'ai le devoir de constater l'excellente situation du service de l'instruction primaire.*

Il doit sa fortune à vos constants efforts, au dévouement des hommes qui ont, tour à tour, partagé vos travaux et qui se sont étroitement associés à votre sollicitude. Aussi cette communauté d'action, cet intérêt sans cesse affirmé devant le pays ont-ils gagné nos populations à la cause de l'instruction primaire, et l'on peut juger du prix qu'elles y attachent par l'assiduité croissante des enfants et par la faveur accordée à l'enseignement sous toutes ses formes, par les classes ouvrières.

Vous avez, certes, consenti des sacrifices considérables pour amener ce résultat, mais ils ont été amplement justifiés par le succès de vos créations. Elles ont grandi et prospéré, car elles répondaient toutes à de sérieux besoins et à de légitimes exigences.

C'est affaire à votre prudence et à votre sagesse, et s'il est difficile d'en aller chercher le témoignage, dans chacun de nos budgets, nous avons cette année la bonne fortune de le retrouver vivant et clair à chaque page du remarquable rapport de M. l'Inspecteur d'académie. C'est un précieux document pour le Conseil ; il met sous ses yeux, pour la première fois, l'exposé du développement matériel, pédagogique et statistique de l'instruction primaire dans le département, pendant la période décennale de 1869 *à* 1879. *Nous pouvons, désormais, nous rendre un compte exact des progrès réalisés, de ceux qui nous restent à accomplir, et nous ne saurions trop applaudir à cette intelligente mise en œuvre du passé.*

Mais il a semblé à votre cinquième commission que les excellentes indications contenues dans le rapport ne devaient pas être, exclusivement, réservées au Conseil

général et qu'elles seraient, utilement, placées entre les mains des instituteurs, des institutrices, des délégués cantonaux, de tous ceux, en un mot, qui ont mission de faire l'instruction primaire grande et forte.

Nos maîtres y puiseront d'excellents conseils, sagement pensés et bien dits, sur leurs devoirs, sur les meilleures méthodes pédagogiques à suivre, et nous obtiendrons, j'en suis assuré, un redoublement de zèle et d'ardeur, en mettant sous leurs yeux les résultats dus au labeur et à l'intelligente initiative d'un grand nombre de leurs collègues.

Je ne veux pas, Messieurs, m'étendre plus longuement sur un document que vous avez pu apprécier et dont le rare mérite vous aura frappé. Mais il importait de vous dire, en peu de mots, les motifs qui avaient déterminé votre commission à vous proposer l'impression, aux frais du budget, du rapport de M. l'Inspecteur d'académie.

Elle le considère, à juste titre, comme le bulletin de la campagne que vous avez entreprise et suivie en l'honneur de l'instruction primaire et qui a été, grâce aux importants sacrifices que vous avez consentis, si brillamment menée, dans ces dernières années, par l'éminent Préfet placé à la tête de notre département.

En résumé, Messieurs, votre cinquième commission a l'honneur de vous proposer de décider l'impression du rapport de M. l'Inspecteur d'académie, sous la réserve des modifications que l'administration croirait utile d'y introduire, pour la distribution en être faite par les soins de M. le Préfet à tous les maîtres et maîtresses de notre enseignement primaire ainsi qu'à MM. les délégués cantonaux.

Nous vous demandons, à cet effet, d'accord avec M. le rapporteur du budget, de voter une somme de 1,000 fr. suffisante pour couvrir les frais d'impression.

. . . . . .

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme aux procès-verbaux :

Le Préfet de la Seine-Inférieure,

H. LIMBOURG.